

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 920 000,00	5 920 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 2 000 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		7 920 000,00	7 920 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 420 233,27	1 566 278,88
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	659 766,73	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 513 721,12
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		3 080 000,00	3 080 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		11 000 000,00	11 000 000,00

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 499 900,00	0,00	3 527 250,28	3 527 250,28	3 527 250,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 900 000,00	0,00	1 945 000,00	1 945 000,00	1 945 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	357 051,57	0,00	364 780,00	364 780,00	364 780,00
	Total des dépenses de gestion courante	5 756 951,57	0,00	6 837 030,28	6 837 030,28	6 837 030,28
66	Charges financières	100 300,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	300 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	400 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 587 251,57	0,00	6 667 030,28	6 667 030,28	6 667 030,28
023	Virement à la section d'investissement (5)	905 000,00		704 000,00	704 000,00	704 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	507 748,43		548 969,72	548 969,72	548 969,72
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 412 748,43		1 252 969,72	1 252 969,72	1 252 969,72
	TOTAL	8 000 000,00	0,00	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 7 920 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	23 811,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 083 000,00	0,00	1 035 611,00	1 035 611,00	1 035 611,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 680 000,00	0,00	4 821 100,00	4 821 100,00	4 821 100,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
	Total des recettes de gestion courante	5 770 311,00	0,00	5 885 211,00	5 885 211,00	5 885 211,00
76	Produits financiers		0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 770 311,00	0,00	5 890 311,00	5 890 311,00	5 890 311,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	29 689,00		29 689,00	29 689,00	29 689,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	29 689,00		29 689,00	29 689,00	29 689,00
	TOTAL	5 800 000,00	0,00	5 920 000,00	5 920 000,00	5 920 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 2 000 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 7 920 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 223 280,72
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 500,00	22 422,48	135 577,52	135 577,52	- 158 000,00
204	Subventions d'équipement versées	9 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 465 881,00	627 552,25	1 783 139,89	1 783 139,89	2 410 692,14
22	Immobilisations reçues en affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	201 596,99	9 792,00	105 208,00	105 208,00	115 000,00
	Total des dépenses d'équipement	2 730 957,99	659 766,73	2 057 925,41	2 057 925,41	2 717 892,14
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 353,01	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	215 000,00	0,00	177 618,86	177 618,86	177 618,86
	Total des dépenses financières	404 353,01	0,00	332 618,86	332 618,86	332 618,86
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 135 311,00	659 766,73	2 390 544,27	2 390 544,27	3 050 311,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	29 689,00		29 689,00	29 689,00	29 689,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 689,00		29 689,00	29 689,00	29 689,00
	TOTAL	3 165 000,00	659 766,73	2 420 233,27	2 420 233,27	3 080 000,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 080 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	160 760,11	0,00	107 803,11	107 803,11	107 803,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	474 171,50	0,00	203 130,05	203 130,05	203 130,05
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	634 931,61	0,00	310 933,16	310 933,16	310 933,16
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	634 931,61	0,00	313 309,16	313 309,16	313 309,16
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	905 000,00		704 000,00	704 000,00	704 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	507 748,43		548 969,72	548 969,72	548 969,72
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 412 748,43		1 252 969,72	1 252 969,72	1 252 969,72
	TOTAL	2 047 680,04	0,00	1 566 278,88	1 566 278,88	1 566 278,88
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 513 721,12
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 080 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 223 280,72

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 527 250,28		3 527 250,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 945 000,00		1 945 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	364 780,00		364 780,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	600 000,00	548 969,72	1 148 969,72
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		704 000,00	704 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		6 667 030,28	1 252 969,72	7 920 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 920 000,00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		29 689,00	29 689,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	135 000,00	0,00	135 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	158 000,00	0,00	158 000,00
204	Subventions d'équipements versés	34 000,00	0,00	34 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 410 692,14	0,00	2 410 692,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	115 000,00	0,00	115 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	20 000,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	177 618,86		177 618,86
Dépenses d'investissement - Total		3 050 311,00	29 689,00	3 080 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 080 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	25 000,00		25 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 035 611,00		1 035 611,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 821 100,00		4 821 100,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500,00		3 500,00
76	Produits financiers	5 100,00	0,00	5 100,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	29 689,00	29 689,00
	Recettes de fonctionnement - Total	5 890 311,00	29 689,00	5 920 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 2 000 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 7 920 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	107 803,11	0,00	107 803,11
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	2 376,00	0,00	2 376,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	548 969,72	548 969,72
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	704 000,00	704 000,00
	Recettes d'investissement - Total	110 179,11	1 252 969,72	1 363 148,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 1 513 721,12

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 203 130,05

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 080 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
1641 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 550 536,55									
1641 Emprunts en euros (total)					3 550 536,55									
585572 3														
MON24887302618	CREDIT AGRICOLE DU GARD	08/03/2005		01/11/2005	685 000,00 F	F		3,81	4,35562		A	X	N	A-1
MIN240744EUR AV	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/08/2007		01/09/2008	1 218 036,55 F	F		4,72	4,78973		A	X	N	A-1
MIN240744EUR02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/07/2008		01/02/2008	1 200 000,00 F	F		4,88	4,78592		A	X	N	A-1
A1710028CONTR 8	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/10/2008		01/11/2009	117 500,00 F	F		5,69	5,69		A	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSS	25/01/2010		25/04/2010	330 000,00 V	V		1,708	1,46365		T	X	N	A-1
Total général					3 550 536,55									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE
Le 19/03/2020

Application agréée F. Lejaudon

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)				2 212 974,30						133 541,35	98 597,25	0,00	54 668,30
585572 3		0,00		2 212 974,30						133 541,35	98 597,25	0,00	54 668,30
MON24687902616	N	0,00		220 204,37	4,83	F	4,35662			40 728,89	8 609,99	0,00	1 169,58
MIN240744EUR AV	N	0,00		778 570,01	12,58	F	4,78873			46 826,12	37 360,88	0,00	14 650,84
MIN240744EUR/02	N	0,00		902 273,12	16,08	F	4,78592			30 497,78	42 228,38	0,00	37 399,17
A1710028CONTR B	N	0,00		94 384,84	16,93	F	5,09			2 884,54	5 370,50	0,00	867,73
	N	0,00		217 541,86	15,00	V	1,46365			12 804,02	3 028,40	0,00	640,98
Total général		0,00		2 212 974,30						133 541,35	98 597,25	0,00	54 668,30

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable encadrement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt: F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/03/2020

Appréhension F. B. J. J. J. J. J.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10	0	10	4,9	0	4,9
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	2	0	2	1	0	1
Adjoint Administratif	C	3	0	3	0	0	0
Adjoint administratif principal 2e classe	C	2	0	2	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		46	0	46	1,9	0	1,9
Technicien principal 1ère classe	B	2	0	2	34	1	35
Technicien principal 2e classe	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique	C	22	0	22	0	0	0
Adjoint technique principal 1ere classe	C	4	0	4	16	1	17
Adjoint technique principal 2eme classe	C	13	0	13	1	0	1
Agent de maîtrise	C	2	0	2	12	0	12
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		56	0	56	38,9	1	39,9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Effectifs physiques : quotité de temps de travail = 100% présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la semaine correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).
 (5) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (6) Effectifs physiques : quotité de temps de travail = 100% présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la semaine correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

Le 19/03/2020

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH		0,00	Article 3-4	CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
1 Adjoint technique	C	TECH		0,00	Article 3-a	CDD
5 Adjoints techniques	C	TECH		0,00	Article 3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois de secrétaire de communes de moins de 1 000 habitants et de groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/03/2020

Application des lois de finances